

Pacte de responsabilité : l'UNSA n'appelle pas au 18 mars

Les discussions concernant le pacte de responsabilité se poursuivent. L'UNSA s'y investit pleinement pour faire valoir ses positions en faveur des salariés (Cf. document adressé au Premier ministre <http://www.unsa.org/?Pacte-de-responsabilite.html>). Sur ce même thème, s'est tenue une première réunion entre les partenaires sociaux représentatifs, le 28 février.

L'UNSA attend des engagements précis de la part du patronat, autour d'objectifs pris dans les branches et les entreprises concernant notamment l'emploi des jeunes, la précarité, la formation, etc.... La seconde rencontre prévue le 5 mars devrait permettre de déboucher sur ces éléments concrets qui sont la condition de l'efficacité et donc de l'existence même du pacte.

Dans ce contexte où il s'agit de construire des contreparties pratiques, l'UNSA ne s'associera pas à la journée d'action interprofessionnelle du 18 mars de FO, à laquelle la CGT, la FSU et Solidaires se sont ralliés. Cette intersyndicale, organisée sur invitations présélectionnées par FO, rompt avec la pratique intersyndicale la plus large qui s'était rétablie en France depuis quelques années.

De même, en choisissant une date située à seulement 5 jours d'élections politiques nationales, elle rompt avec une seconde tradition du syndicalisme national interprofessionnel qui avait toujours estimé préférable de tenir ses messages à l'abri des manipulations ou récupérations politiciennes de tous bords, inévitables en pareille période. Mais outre cette méthode détestable, le contenu revendicatif même de cette journée ne peut nous satisfaire.

Face au développement du chômage, de la précarité et de la pauvreté, alors que les perspectives de reprise économique restent insuffisantes, l'UNSA pense beaucoup plus efficace de saisir toutes les occasions en pesant dans les discussions pour faire avancer ses revendications plutôt que de condamner a priori un pacte qui n'est qu'en cours de construction.

8 mars: déclaration intersyndicale pour la journée internationale des femmes

En 2014, faisons de l'égalité professionnelle une réalité ! C'est ce que réclament ensemble l'UNSA, la CGC, la CFDT, la CFTC, la CGT, la FSU et Solidaires dans une déclaration commune. Au delà du constat de la persistance d'inégalités, elles s'engagent à travailler ensemble dans les territoires, les branches, les entreprises et la Fonction publique et, plus généralement, dans les politiques publiques.

Voir cet appel ? <http://www.unsa.org>

L'UNSA participe à une rencontre sur le thème de la jeunesse avec le Premier ministre et Valérie Fourneyron

Le 26 février 2014, l'UNSA représentée par Emilie Trigo, conseillère nationale et Sylvia Skoric, membre de la commission « jeunes », a participé à une rencontre avec Jean-Marc Ayrault et Valérie Fourneyron, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative en compagnie des représentants jeunes de la CFDT, CGT, FO et CFTC et du forum français de la jeunesse.

Les échanges se sont déroulés autour de trois thèmes : la participation des jeunes dans la société ; le parcours d'orientation, de formation et d'emploi ; l'autonomie par l'accès à la santé et au logement.

Cette rencontre organisée quelques jours avant le comité interministériel à la jeunesse prévu le 4 mars a permis de réaffirmer la priorité jeunesse énoncée par le Président de la République ainsi que la volonté de co-construire les politiques en faveur des jeunes avec les organisations de jeunes et les représentants jeunes des organisations syndicales.

L'UNSA approuve le modus operandi et participera activement aux chantiers qui visent à améliorer la situation des jeunes et élaborer des politiques cohérentes et transversales capables de répondre véritablement aux attentes de ces derniers.

L'UR Bretagne organise son développement

Avec plus de 50 militant-e-s, l'union régionale de Bretagne a organisé une réunion de développement syndical dans le secteur privé, le jeudi 27 février 2014. De nombreuses fédérations du privé et leurs secrétaires généraux ont participé à cette initiative (UNSA Industrie, UNSA Commerces, UNSA Transports, UNSA Fessad, UNSA Banques, UNSA Poste...). Un certain nombre de fédérations du public ont aussi apporté leur concours à cette journée de travail.

L'objectif de cette journée spéciale développement en Bretagne était de faire du concret, de mettre en place des actions ciblées pour augmenter le nombre d'entreprises où l'UNSA présentera des listes lors des élections professionnelles. Dans cet esprit, l'intervention des fédérations de l'UNSA a été particulièrement appréciée puisqu'elle a permis d'affiner le lien entre les objectifs fédéraux et les objectifs locaux et de définir des stratégies opérationnelles d'actions.

Pascal Priou, secrétaire national chargé du développement et de la communication, a rappelé, lors de son intervention, les objectifs de l'UNSA nationale en matière de développement et a présenté les différents dispositifs mis en place par l'UNSA dans notre plan « Ambition 2017 ».

Résultats d'élections professionnelles

CPAM de la Sarthe (72) : présente pour la première fois, l'UNSA arrive en tête avec 152 sur 263 suffrages exprimés au 1er collège, soit 57,79%, et quatre sièges sur six.

Vetsoca (75) : dans cette société de vente d'habillement, l'UNSA arrive en tête avec 121 voix sur 321 suffrages exprimés, soit 37,69%, devant FO (25,55%) et la CFDT (19,63%) et la CGC (14,95%). La CFTC et la CGT ne sont plus représentatives.

Stallergenes SA (92) : l'UNSA arrive en tête avec 173 voix sur les 474 suffrages exprimés, soit 36,50%, dans cette société pharmaceutique.

La Corbeille Bleue (69) : seule liste en présence dans cette entreprise de collecte et traitement des papiers, l'UNSA emporte les 13 suffrages exprimés.

Synergie : dans cette entreprise de travail intérimaire, après le CE Grand Ouest dans lequel l'UNSA est arrivée en tête avec 43%, les élections se sont tenues dans le CE Sud Ouest. Présente pour la première fois, l'UNSA arrive en seconde position avec 37,50% des voix derrière la CFDT (48,05%) et devant la CGT (14,43%).

OPAC du Rhône (69) : l'UNSA progresse de 6 points avec 18,79% (115 voix sur les 612 suffrages exprimés) et se hisse à la troisième place derrière la CGT (32,35%) et la CFDT (31,86%). FO (8,66%) et la CFTC (0,16%) ne sont plus représentatives.

Rapport Verkindt sur les CHSCT : pour l'UNSA, des propositions qui vont dans le bon sens

L'UNSA se félicite de voir qu'un certain nombre de ses propositions figurent dans le rapport de Pierre Yves Verkindt.

Ainsi, L'UNSA est favorable à l'élection au suffrage universel direct des membres du CHSCT. Il en est de même quant à l'alignement de la durée du mandat des élus du CHSCT sur celui des élus des autres Institutions Représentatives du Personnel.

Dans le même ordre d'idée, l'UNSA soutient la proposition qui vise à permettre aux organisations syndicales de nommer un représentant syndical au CHSCT.

L'UNSA fait sienne la proposition visant à instaurer aux fins de coordination la désignation d'un représentant du comité d'établissement ou d'entreprise au CHSCT et inversement.

Pour l'UNSA, la formation des élus est un enjeu fondamental. L'uniformisation du nombre de jours de formation à 5 jours et ce, quelle que soit la taille, couplée à la possibilité de fractionner ceux-ci constitue une avancée notable.

L'UNSA se réjouit de la proposition de clarifier la date de début du délai de réalisation des expertises et les conditions de déroulement de ces expertises, qui sont trop souvent des sujets de controverse dans les CHSCT.

L'UNSA regrette que le rapport n'ait pas repris d'idée de doter le CHSCT d'un budget de fonctionnement.

L'UNSA espère que ces propositions seront mises en œuvre.

L'UNSA salue l'adoption de la loi « formation professionnelle/démocratie sociale »

L'UNSA salue le vote par le Parlement de la loi sur la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale.

Cette loi est d'abord le fruit du dialogue social. Elle traduit complètement, pour sa partie « formation professionnelle », l'accord national interprofessionnel du 14 décembre 2013 que l'UNSA avait soutenu. Avec l'institution du compte personnel de formation, un acquis essentiel est obtenu, partie intégrante de la sécurisation des parcours professionnels des salariés. Les équipes syndicales disposeront désormais de ce nouveau point d'appui qu'il s'agira de faire entrer dans les faits par les négociations de branches et d'entreprises.

L'UNSA se réjouit également du volet « démocratie sociale » de la loi, qui vient compléter la loi du 20 août 2008 en clarifiant les questions de représentativité patronale et en établissant des modalités transparentes de financement de la démocratie sociale.

L'UNSA prend acte enfin du report de deux projets de loi séparés des mesures concernant la désignation des conseillers prud'homaux ainsi que celles concernant l'Inspection du travail. Elle exercera toute sa vigilance pour que le calendrier rapproché prévu pour l'examen de ces deux projets soit respecté.

Iran : il est urgent de transférer Réza Shahabi dans un hôpital civil hors du milieu carcéral

Les organisations syndicales françaises CFDT, CGT, FSU, Solidaires et UNSA, se sont adressées à Sadeqh Larijani, Chef de la magistrature de la République islamique d'Iran, afin d'attirer son attention sur la situation de Réza Shahabi, membre de la direction du syndicat Vahed de la Régie des transports de Téhéran et sa banlieue, emprisonné depuis juin 2010 en raison de son action en faveur des droits des travailleurs.

« Réza Shahabi souffre de nombreux problèmes de santé (insuffisance rénale, hypertension, douleurs dorsales et lombaires ainsi qu'une sévère arthrose du fait de la détérioration de quatre vertèbres). Récemment, il a subi une très longue et délicate intervention chirurgicale. A la suite de cette opération, il a été de nouveau incarcéré à la prison d'Evin où, faute de soins adaptés, son état de santé s'est sérieusement dégradé. Sa situation est préoccupante et réclame des soins urgents.

« Son état nécessite donc, dans les plus brefs délais, des soins médicaux particuliers qui sont incompatibles avec ses conditions de détention. Son transfert sans délai dans un hôpital spécialisé hors du milieu carcéral, à Téhéran où à l'étranger est désormais impérieux.

« Devant la gravité de la situation, dans le cas où les autorités iraniennes ne pourraient garantir que de tels soins soient assurés dans le pays, les organisations syndicales françaises l'inviteront afin de se faire soigner en France. Elles demanderont alors aux autorités iraniennes de l'autoriser à se rendre France où il sera pris en charge pour recevoir des soins adéquats dans un hôpital. »

La loi de sécurisation sur l'emploi modifie le cadre d'action des représentants du personnel

Délais préfix qui s'imposent, anticipation, coordination et connaissances économiques de l'entreprise et de son environnement deviennent des éléments clés d'un dialogue social efficace.

Venez vous informer et échanger, le 18 mars au CESE.

Plusieurs tables rondes sont organisées, en présence de dirigeants d'entreprises (Alixio, Zara, Massimo Dutti), de la Direction générale du travail, du Medef et de militants.

Michel Sapin, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du dialogue Social interviendra également.

Inscrivez – vous !

Programme et modalités sur :

<http://www.unsa.org/?18-3-colloque-Securisation-de-l.html>